

Angus Gilbert Distinguished Colleague Award

Preamble

Professor Angus Gilbert (History) died of cancer in 1993 after a long and distinguished career at Laurentian University. Angus was a widely recognized scholar, a popular teacher, and was widely respected for his service to the university both as a Senior administrator and as LUFA Chief Negotiator. News of his imminent death shocked and saddened the Laurentian community. To honour his contribution and to reflect the high regard in which he was held, Laurentian created a new academic award. The award, recognizing excellence across a broad range of contributions to the university, was defined by Angus Gilbert's career. That award, the Distinguished Colleague Award, was presented to Angus at the spring convocation shortly before his death. At the request of the Award Committee it was renamed the Angus Gilbert Distinguished Colleague Award following his death.

Eligibility

The Laurentian Distinguished Colleague Award will be offered on special and rare occasions to the individual, who, throughout the course of a career at Laurentian University, has made consistent and significant contributions in several areas, normally including university governance, scholarship and classroom teaching.

University Governance: The individual will ordinarily have held numerous positions at several levels, and be recognized by both administrators and faculty members as exceptional.

Scholarship: The individual will have been active through career-long publications and research.

Teaching: The individual will have shown commitment to students and dedication to the profession of teaching itself.

Because of the Award's distinctive and unique character, it will be awarded infrequently.

Criteria

The recipient of this award must:

- have been successful in several areas of university governance, research and teaching;
- have the support of several constituencies - for example, students, peers, alumni, and administrators, rather than only a single constituency;
- be judged "outstanding", rather than merely "very good";
- have had a significant effect upon the university community in its development.

Selection Committee

The Distinguished Colleague Award Selection Committee is comprised of the following:

- President of the University (Chair);
- Chair of the Board of Governors;
- 2 nominees of the Laurentian University Faculty Association, at least one whom will be a full professor with at least 10 years of service at Laurentian;
- 1 student, nominated jointly by the student associations

Procedures

- Sponsor(s) must obtain the nominee's written consent.
- Nominations will be accepted from any two people who could be faculty, staff, administrators and/or students of any department, and/or member of the board at Laurentian University. Self-nominations will not be accepted. Members of the Selection Committee are not eligible to make nominations.
- No standard form of submission is required. It is the nominators' responsibility to provide sufficient evidence from as many sources as possible, to make it clear that outstanding work deserving of recognition has been done. Supporting documentation should include at minimum:
 - 1) Supporting letters from current/recent student and one alumnus who will speak to teaching;
 - 2) Supporting letters from two academic peers, that address the candidate's general contribution to the University;
 - 3) Supporting letters from two peers that address scholarly activity;
 - 4) Supporting letters from at least one senior administrator and one representative of LUFA.
- The award will be bestowed only when evidence of outstanding performance is found.
- Letters of nomination with full supporting documentation should be sent to the Office of the President.
- The successful candidate will be honoured at the Spring Convocation.

Award

The award will be in the form of a scholarship in the recipient's name in the amount of \$20,000.

Prix Angus Gilbert

Préambule

Le professeur d'histoire Angus Gilbert a succombé à un cancer en 1993, après de longues années de services distingués à l'Université Laurentienne. Érudit reconnu par ses pairs et aimé de ses étudiants et étudiantes, il avait mérité le respect de tous par ses services rendus à l'Université dans de hauts postes administratifs et les fonctions de négociateur en chef de l'APUL. L'annonce de la proximité de sa mort avait plongé dans la tristesse l'Université qui, pour souligner la qualité de son travail et manifester l'admiration que tous lui vouaient, a institué un nouveau prix, reflet de la carrière d'Angus Gilbert. Peu avant la mort d'Angus, le prix pour un collègue éminent lui avait été remis à la cérémonie de remise des diplômes du printemps. À la demande du comité respectif, le prix a reçu le nom de Angus Gilbert après le décès de celui-ci.

Conditions à satisfaire

Le prix Angus Gilbert pour un collègue éminent sera remis rarement et exceptionnellement à une personne qui, au cours des années passées au service de l'Université Laurentienne, a fait régulièrement d'importantes contributions à divers secteurs, normalement l'administration, l'érudition et l'enseignement.

Administration de l'Université : La personne aura assumé plusieurs fonctions à divers niveaux, son apport étant jugé exceptionnel par les membres de l'administration et du corps professoral.

Érudition : La personne aura été active, pendant toute sa vie professionnelle, dans les domaines de la publication et de la recherche.

Enseignement : La personne aura fait preuve de dévouement à la population étudiante et à son métier de professeur.

Étant donné le caractère unique de ce prix, son attribution ne se fera que rarement.

Critères

Le lauréat ou la lauréate du prix doit :

- avoir exercé avec succès son activité dans l'administration de l'Université, les recherches et l'enseignement;
- avoir l'appui de divers groupes - population étudiante, collègues, anciens et administrateurs, par exemple - plutôt que d'un seul;
- être considéré comme "exceptionnel(le)" plutôt que seulement "très bon(ne)";
- avoir compté pour beaucoup dans le développement de la communauté universitaire.

Comité de sélection

Le Comité de sélection pour l'attribution du prix pour un collègue éminent est constitué des personnes suivantes :

- recteur de l'Université (président),
- présidente du Conseil des gouverneurs,
- deux membres du corps professoral désignés par l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne dont l'un sera professeur titulaire avec 10 ans de service, au moins, de l'Université Laurentienne,
- un membre du corps étudiant désigné conjointement par les associations étudiantes.

Démarches

- La ou les personnes qui font la mise en candidature doivent obtenir le consentement écrit du candidat ou de la candidate.
- Pour être acceptées, les mises en candidature doivent être faites par deux personnes - membres du corps professoral, du personnel, de l'administration, de la population étudiante de n'importe quelle unité ou membres du Conseil de l'Université Laurentienne. Les mises en candidature faites par le candidat ou la candidate ou les membres du comité de sélection ne sont pas acceptées.
- Aucun formulaire normalisé n'est requis. Il revient aux personnes qui présentent un candidat ou une candidate de donner des preuves suffisantes, provenant d'autant de sources que possible, pour bien mettre en évidence le fait qu'un travail exceptionnel méritant d'être récompensé a été accompli. Les preuves à l'appui doivent contenir, au moins, :
 - 1) des lettres d'appui de membres actuels ou récents du corps étudiant et d'un ancien ou d'une ancienne qui se prononcent sur l'enseignement,
 - 2) des lettres d'appui de deux collègues sur la contribution globale du candidat ou de la candidate à l'Université,
 - 3) des lettres d'appui de deux collègues sur les activités d'érudition du candidat ou de la candidate,
 - 4) des lettres d'appui d'un membre de la haute direction de l'Université et d'un représentant ou d'une représentante de l'APUL, au moins.
- Le prix sera accordé uniquement si des preuves d'un rendement exceptionnel sont présentées.
- Les lettres de mise en candidature, accompagnées de la documentation complète à l'appui seront envoyées au bureau du recteur.
- La personne choisie recevra le prix à la cérémonie de remise des diplômes du printemps.

Prix

Le prix est constitué d'une bourse de 20 000 \$ au nom du lauréat ou de la lauréate.